

(en application de l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau)

Création d'un méandre du cours d'eau « Alzette » sur une longueur d'environ 65 mètres au lieu-dit « Laangwiss / ob der Oilzig » à Noertzange

Il est porté à la connaissance du public que l'Administration de la gestion de l'eau a été saisie d'une demande d'autorisation No. EAU/AUT/25/0306 de la part de SICONA-Centre concernant la création d'un méandre du cours d'eau « Alzette » sur une longueur d'environ 65 mètres au lieu-dit « Laangwiss/ob der Oilzig » à Noertzange.

La commune de Bettembourg en a été informée par courrier électronique du 2 avril 2025.

Fait à Bettembourg, le 3 avril 2025

Damien NEY
Secrétaire Communal

Laurent ZEIMET
Bourgmestre

